



Les entreprises de crèches appellent le Gouvernement à continuer à s'engager pour la petite enfance

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 27 juillet 2020 – La Fédération Française des Entreprises de Crèches (FFEC) salue la création d'un secrétariat d'Etat à l'Enfance et à la Famille qui confirme la volonté du Gouvernement de faire des 1000 premiers jours de l'enfant, une priorité nationale. La FFEC renouvelle également sa volonté de travailler avec les décideurs publics à un plan de relance de la petite enfance ambitieux.

La FFEC salue la création d'un secrétariat d'Etat en charge de l'Enfance et de la Famille confié à Adrien Taquet

Le Président de la République s'est engagé devant les Français à faire de la crèche un instrument de lutte contre les inégalités. Aussi, la nomination d'Adrien Taquet, ancien Secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'Enfance au nouveau poste de Secrétaire d'Etat en charge de l'Enfance et de la Famille ne peut être que saluée.

Outre la protection de l'enfant, d'autres sujets et défis mériteront d'être traités par Adrien Taquet qui connaît déjà en grande partie les enjeux de la Petite Enfance. Le confinement récent n'a fait que souligner les conséquences désastreuses qu'un déficit de solutions d'accueil auraient pour le pays.

Les 1000 premiers jours de l'enfant doivent continuer à être une priorité nationale et européenne

La France compte actuellement 446 000 places de crèches pour 2,2 millions d'enfants de moins de 3 ans. A date, **il manque environ 230 000 places de crèches en Franceⁱ.**

En plus d'être un frein au développement économique d'une société, le manque de solution d'accueil des jeunes enfants agit aussi comme un catalyseur d'inégalités :

- inégalités de sexes, en écartant bien davantage les mères que les pères de l'emploi (48% des mères sans emploi indiquaient être limitées dans leur recherche d'emploi en raison d'un problème de gardeⁱⁱ).
- inégalité des chances dès le plus jeune âge : les 1000 premiers jours de l'enfant, de sa naissance à ses 3 ans, sont décisifs non seulement pour le développement de l'enfant mais aussi pour la santé globale de l'adulte qu'il deviendra. C'est sur ces 1000 premiers jours que se jouent souvent les premières inégalités de langage et de socialisationⁱⁱⁱ.

Pour la FFEC, investir dans les 1000 premiers jours doit être une priorité nationale et européenne. Il est essentiel que les propositions et enseignements de la Commission 1000 jours installée par le Président de la République puissent trouver rapidement une traduction législative ou réglementaire afin d'améliorer, notamment, les conditions d'accueil du jeune enfant.

Les acteurs de la petite enfance appellent à un plan de relance audacieux

Pendant toute la durée du confinement, plus de 2,3 millions de travailleurs se sont placés en arrêt maladie, faute de solutions d'accueil pour leurs enfants. Dès lors, la vitalité des crèches apparaît comme une condition primordiale à la réussite d'une reprise économique.

Les dirigeants des entreprises de crèches ne masquent cependant pas leur inquiétude pour l'avenir. Déjà considérablement affaiblis par deux mois de fermeture et deux mois d'ouverture avec des surcoûts forts dus aux contraintes sanitaires nécessaires à la lutte contre la pandémie, les établissements s'attendent à faire face à une forte baisse d'activité dans les mois à venir. Les pertes subies vont conduire à l'abandon des projets de création de places en 2020, voire 2021, et les gestionnaires les plus affectés par la crise seront contraints de mettre la clé sous la porte.

La FFEC porte quatre solutions pragmatiques permettant d'inverser la tendance et de pérenniser des places en crèches et micro-crèches sans impacter les finances publiques :

- pour le bien-être des professionnels des crèches, sortir de la logique de paiement à l'heure d'accueil effectif ;
- publier les décrets de simplification des normes ;
- étendre le Crédit d'impôt dont bénéficient les employeurs qui réservent des places de crèches pour leurs salariés aux Indépendants, professions libérales et autoentrepreneurs
- enfin lutter contre la destruction de places de crèches PSU en offrant aux familles qui n'ont pas de place crèches réservées par leur employeur ou leur mairie, des places selon une tarification PAJE, identique à celle pratiquée dans les micro-crèches.

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale
06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de crèche réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 600 entreprises adhérentes représentant 1 900 établissements, soit plus de 49 000 places de crèches en France et employant 20 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et dépasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

ⁱ Haut Conseil à la Famille :

http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/mise_en_forme_OK_HCFEA_Synthese_accueil_des_enfants_de_moins_de_trois_ans.pdf

ⁱⁱ EY France. (Novembre 2019). 1^{er} Baromètre Économique de la Petite Enfance. Page 20. Consultable à l'adresse <https://ff-entreprises-creches.com/wp-content/uploads/2020/01/2019-11-1er-baro-eco-petite-enfance-.pdf>

ⁱⁱⁱ Source : Inégalités socioéconomiques dans le développement langagier et moteur des enfants à 2 ans, Elfe 2018